

## Ressources Budgétaires - Fixation de divers tarifs 2009-2010

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la saison 2009-2010 des installations sportives municipales - équipements sportifs et de loisirs, animation sportive et des activités dans les Maisons de quartier Montrapon/Fontaine-Ecu, Grette/Butte, Planoise et Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches.

### I/ Tarifs pour les installations sportives municipales - Equipements sportifs et de loisirs, animation sportive

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après pour la saison sportive 2009/2010 :

	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	% augmen- tation
<b>1 - Installations sportives municipales</b>			
Établissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire			
- Gymnases	9,60 €	9,70 €	1,04
- Terrains	6,70 €	6,80 €	1,49
Traçage Peinture Grand Terrain	16,00 €	16,25 €	1,56
Traçage Plâtre Grand Terrain	8,50 €	8,60 €	1,18
Traçage Foot à 7	4,25 €	4,30 €	1,18
Traçage matches officiels des Clubs Bisontins	gratuité	gratuité	
<b>2 - Plage de Chalezeule</b>			
Entrées			
Tarif adulte	2,70 €	2,70 €	0,00
Tarif réduit, (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	2,00 €	2,00 €	0,00
Cartes 10 entrées			
Tarif adulte	19,00 €	19,00 €	0,00
Tarif réduit	12,00 €	12,00 €	0,00
Groupes (minimum 10 personnes)			
Tarif adulte	1,90 €	1,90 €	0,00
Tarif réduit	1,20 €	1,20 €	0,00
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte			
Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	
Bassin Location horaire	72,00 €	72,00 €	0,00
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	gratuité	gratuité	
<b>3 - Piscine Mallarmé</b>			
Entrées			
Tarif adulte	3,30 €	3,35 €	1,52
Tarif réduit (jeunes -18 ans, étudiants, soirée à thème avec animation)	2,15 €	2,15 €	0,00
Cartes 10 entrées			
Tarif Adulte	24,80 €	25,00 €	0,81
Tarif réduit	15,50 €	15,50 €	0,00

	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	% augmen- tation
<i>Groupes (minimum 10 personnes)</i>			
Tarif Adulte	2,48 €	2,50 €	0,81
Tarif réduit	1,55 €	1,55 €	0,00
<i>Cartes trimestrielles</i>			
Septembre-novembre/décembre-février/mars-mai	46,50 €	47,00 €	1,08
Juin-août (valable juillet août à Chalezeule)	33,50 €	33,85 €	1,04
<i>Scolaires</i>			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,80 €	2,85 €	1,79
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,45 €	3,50 €	1,45
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,76 €	1,80 €	2,27
<i>Apprentissage de la natation</i> (12 séances d'une demi-heure, entrée comprise)			
TARIF UNITAIRE			
Leçons individuelles enfant ou adulte	10,80 €	10,90 €	0,93
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,80 €	3,85 €	1,32
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,80 €	3,85 €	1,32
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,30 €	6,40 €	1,59
Leçons collectives adulte	7,10 €	7,20 €	1,41
<i>Aquagym</i>			
Découverte (1 séance)	7,00 €	7,10 €	1,43
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,10 €	6,20 €	1,64
<i>Bassin complet (pour 1 heure)</i>			
Tarif de base	152,00 €	154,00 €	1,32
Tarif réduit	76,00 €	77,00 €	1,32
<i>Lignes d'eau (pour 1 heure)</i>			
Tarif de base	20,00 €	20,20 €	1,00
Tarif réduit	10,00 €	10,10 €	1,00
<i>Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)</i>			
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
<i>Bébés dauphins</i>	122,00 €	122,00 €	0,00
Sèche-cheveux	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain	2,15 €	2,15 €	0,00
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	% augmen- tation
<b>4 - Piscine La Fayette</b>			
<i>Entrées</i>			
Tarif adulte	4,40 €	4,45 €	1,14
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	3,10 €	3,10 €	0,00
<i>Carte 10 entrées</i>			
Tarif adulte	34,50 €	35,00 €	1,45
Tarif réduit	22,50 €	22,50 €	0,00
<i>Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)</i>			
Tarif de base adulte	3,45 €	3,50 €	1,45
Tarif de base enfant	2,25 €	2,25 €	0,00
<i>Scolaires</i>			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,80 €	2,85 €	1,79
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,45 €	3,50 €	1,45
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,76 €	1,80 €	2,27
<i>Apprentissage de la natation (12 séances d'une demi-heure, entrée comprise)</i>			
<b>TARIF UNITAIRE</b>			
Leçons individuelles enfant ou adulte	10,80 €	10,90 €	0,93
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,80 €	3,85 €	1,32
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,80 €	3,85 €	1,32
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,30 €	6,40 €	1,59
Leçons collectives adulte	7,10 €	7,20 €	1,41
<i>Aquagym</i>			
Découverte (1 séance)	7,00 €	7,10 €	1,43
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,10 €	6,20 €	1,64
<i>Bassin complet (pour 1 heure)</i>			
Tarif de base	198,00 €	200,00 €	1,01
Tarif réduit	99,00 €	100,00 €	1,01
<i>Lignes d'eau (pour 1 heure)</i>			
Tarif de base	36,50 €	36,80 €	0,82
Tarif réduit	18,25 €	18,40 €	0,82
<i>Éveil matinal</i> de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	2,90 €	2,90 €	0,00
<i>Compétitions du club local de natation</i> (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	% augmen- tation
<i>Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte</i>	Gratuité	Gratuité	
<i>Sèche-cheveux</i>	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain	2,15 €	2,15 €	0,00
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
<b>5 - Patinoire La Fayette</b>			
<i>Entrées</i>			
Tarif adulte	4,40 €	4,45 €	1,14
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	3,10 €	3,10 €	0,00
<i>Carte 10 entrées</i>			
Tarif adulte	34,50 €	35,00 €	1,45
Tarif réduit	22,50 €	22,50 €	0,00
<i>Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) (minimum 10 pers.)</i>	4,25 €	4,30 €	1,18
<i>Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés</i>	Gratuité	Gratuité	
<i>Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte</i>	Gratuité	Gratuité	
<i>Location patins (public ou clubs)</i>	2,90 €	2,90 €	0,00
<i>Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir, du samedi matin et du dimanche matin</i>	Gratuité	Gratuité	
<i>Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas</i>	Gratuité	Gratuité	
<i>1<sup>ère</sup> Glisse enfants (dimanche 10 h -11 h)</i>			
Tarif unitaire	4,50 €	4,50 €	0,00
10 séances	40,00 €	40,00 €	0,00
<i>1<sup>ère</sup> Glisse adultes (jeudi 18 h 30 - 19 h 30)</i>			
Tarif unitaire	6,90 €	6,90 €	0,00
10 séances	60,00 €	60,00 €	0,00
<i>Scolaires</i>			
- Elèves des écoles maternelles et primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Elèves des écoles maternelles de la CAGB (entrée + location)	1,34 €	1,35 €	0,75
- Elèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location)	2,00 €	2,05 €	2,50
- Elèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,30 €	2,35 €	2,17
- Elèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location)	2,46 €	2,50 €	1,63
- Elèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,83 €	2,87 €	1,41
Autres établissements scolaires (entrée + location)	2,46 €	2,50 €	1,63
<i>Affûtage</i>	4,75 €	4,80 €	1,05
Lacets	2,55 €	2,60 €	1,96
Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	37,05 €	37,50 €	1,21

	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	% augmen- tation
<i>Location pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice, Gala ...)</i>			
- Journée Complète + soirée	3 690,00 €	3 700,00 €	0,27
- forfait horaire		200,00 €	Création
<i>Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires</i>	390,00 €	395,00 €	1,28
<i>Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques)</i>	590,00 €	595,00 €	0,85
<i>Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages</i>	88,00 €	89,00 €	1,14
<i>Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)</i>	49,00 €	49,50 €	1,02
<i>Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début sept.) minimum 10 personnes</i>	4,55 €	4,60 €	1,10
<i>Location mensuelle surfaceuse à privé</i>	995,00 €	1 000,00 €	0,50
<i>Location horaire à privé pour stage d'été (juillet -août)</i>	76,00 €	77,00 €	1,32
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	Gratuité
<b>6 - Animation sportive municipale</b>			
<i>Écoles de patinage et natation (année)</i>			
- Bisontins	38,50 €	39,00 €	1,30
- Habitants de la CAGB	50,00 €	50,70 €	1,40
- Hors CAGB	73,00 €	74,00 €	1,37
<i>Stages sportifs pendant les petites vacances scolaires, la séance - Patinage et natation</i>			
- Bisontins	3,35 €	3,40 €	1,47
- Habitants de la CAGB	4,35 €	4,40 €	1,15
- Hors CAGB	6,40 €	6,50 €	1,56

## 2. Rémunération des Maîtres Nageurs

La Ville de Besançon organise des leçons de natation destinées à un public d'enfants ou d'adultes.

Ces leçons sont assurées en partie par les MNS de la Ville en dehors de leur temps de travail hebdomadaire. Ceci constitue pour eux un second emploi au sein de la collectivité. Les autres animateurs sont des agents titulaires du Brevet d'Etat des Sports Aquatiques et Nautiques recrutés spécifiquement pour cette activité.

Il est proposé de fixer la rémunération de ces agents dans le cadre des leçons de natation comme suit :

- leçon collective enfant : 2,30 €
- leçon collective adulte : 3,50 €
- leçon individuelle : 7,20 €.

## **II/ Tarifs pour les Activités dans les Maisons de Quartier et à l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches**

### ***Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Planoise et Grette/Butte et Espace associatif et d'animation des Bains-Douches***

Le maintien de la cohésion sociale constitue une des missions phares des structures d'animation. A ce titre leur offre de services s'appuie sur une politique tarifaire visant à favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, aux droits et aux savoirs du plus grand nombre.

Ces structures proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que des animations plein air, pour un public enfants, jeunes et adultes.

La participation à ces activités fait l'objet d'une inscription, du paiement pour certaines d'entre elles et de l'acquisition d'une carte de Vie quotidienne.

Cette démarche ne s'impose pas pour l'offre d'animation déclinée dans le cadre de Vital'Eté et Créativité dont l'accès est libre et gratuit et des animations plein air.

### **Propositions**

#### **1 - Intervention du quotient familial pour les adultes uniquement :**

- **tranche 1** pour les foyers à faibles ressources (quotient < à 450 € par mois)
- **tranche 2** (quotient compris entre 450 à 988 € par mois)
- **tranche 3** (quotient > à 988 et ≤ à 1 525 € par mois)
- **tranche 4** (quotient > à 1 525 €)

**Majoration de 50 % pour les participants (adultes, jeunes et enfants) issus des communes ne faisant pas partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).** (*identique saison 2008/2009*).

## 2 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Il est pris en compte le revenu fiscal de référence plutôt que la somme des revenus annuels bruts d'une part pour éviter toute erreur et d'autre part pour approcher au plus juste les revenus réels dont disposent les familles.

L'année d'imposition est 2007.

Calcul du quotient mensuel = revenu fiscal de référence / 12 (mois) / nombre de parts

Nombre de parts	Quotient mensuel	Revenu fiscal de référence										
		1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Tranche 1	< 450 €	< 5 400 €	< 8 100 €	< 10 800 €	< 13 500 €	< 16 200 €	< 18 900 €	< 21 600 €	< 24 300 €	< 27 000 €	< 29 700 €	< 32 400 €
Tranche 2	De 450 € à 988 €	De 5 400 € à 11 856 €	De 8 100 € à 17 784 €	De 10 800 € à 23 712 €	De 13 500 € à 29 640 €	De 16 200 € à 35 568 €	De 18 900 € à 41 496 €	De 21 600 € à 47 424 €	De 24 300 € à 53 352 €	De 27 000 € à 59 280 €	De 29 700 € à 65 208 €	De 32 400 € à 71 136 €
Tranche 3	> 988 € et ≤ à 1 525 €	> 11 856 € et ≤ à 18 300 €	> 17 784 € et ≤ à 27 450 €	> 23 712 € et ≤ à 36 600 €	> 29 640 € et ≤ à 45 750 €	> 35 568 € et ≤ à 54 900 €	> 41 496 € et ≤ à 64 050 €	> 47 424 € et ≤ à 73 200 €	> 53 352 € et ≤ à 82 350 €	> 59 280 € et ≤ à 91 500 €	> 65 208 € et ≤ à 100 650 €	> 71 136 € et ≤ à 109 800 €
Tranche 4	> 1 525 €	> 18 300 €	> 27 450 €	> 36 600 €	> 45 750 €	> 54 900 €	> 64 050 €	> 73 200 €	> 82 350 €	> 91 500 €	> 100 650 €	> 109 800 €

Au-delà de 6 parts : ajouter une demi-part supplémentaire

Dans le tableau a été introduite la notion de nombre de parts fiscales plutôt que le nombre d'enfants, ceci permet de prendre en compte la diversité des situations familiales notamment les familles monoparentales et les charges liées au handicap.

### 3 - Carte de Vie Quotidienne obligatoire

Cette carte peut être délivrée indifféremment dans les Médiathèques, CyberBases et Maisons de Quartier et Espace d'Animation. Elle donne accès à ces trois services.

#### Tarifs :

**Plein tarif** : adulte : 8 €

**Tout public hors agglomération du Grand Besançon** : 16 €

**Tarif réduit** : adulte bénéficiant des minima sociaux : 4 €

**Gratuit** : jeunes de moins de 18 ans et jeunes titulaires de la carte avantage jeune

**Remplacement de la carte Vie Quotidienne en cas de perte** : 8 €.

### 4 - Tarification saison 2009/2010 (du 01/09/2009 au 31/08/2010)

#### a) - Facturation aux usagers

A l'inscription, l'utilisateur s'engage pour l'année (ou pour un trimestre selon l'activité) avec possibilité de paiement de l'activité en 3 fois. Pour les activités annuelles, l'utilisateur n'a pas la possibilité d'arrêter l'activité à la fin d'un trimestre, ou parce qu'il n'a pas assisté au cours, sauf changement de situation motivé (emploi, santé, déménagement..) et notifié par courrier. Tout trimestre commencé reste dû.

Certaines activités peuvent être limitées à un trimestre, afin de permettre une plus grande rotation du public.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter une activité si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation d'une activité du fait de l'organisateur, la facturation du trimestre ou des trimestres correspondants ne sera pas établie ou sera annulée.

A l'inverse une personne intégrant l'activité en cours d'année se verra facturer : après le 31 décembre 2009 : deux trimestres, après le 31 mars 2010 : un trimestre.

#### b) - Activités de loisirs

La saison 2009/2010 débutera le 21 septembre 2009 pour se terminer le 18 juin 2010.

Cotisation trimestrielle		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
<b>Tarif réduit</b>	moins de 18 ans - minima sociaux - carte avantage jeunes	8 €	9 €	10 €
<b>Tarif 1</b>	Quotient inférieur à 450	12,50 €	16,50 €	20,00 €
<b>Tarif 2</b>	Quotient compris entre 450 et 988	20,00 €	25,50 €	31,50 €
<b>Tarif 3</b>	Quotient supérieur à 988 et inférieur ou égal à 1 525	27,00 €	35,00 €	43,00 €
<b>Tarif 4</b>	Quotient supérieur à 1 525	41,50 €	52,50 €	66,00 €
Public hors CAGB : majoration de 50 %				



**c) - Accueil de loisirs**

Tarifification à l'heure

Année scolaire : les mercredis - inscription à la journée ou au mois - facturation mensuelle ou trimestrielle

Vacances scolaires : inscription à la journée ou à la semaine - facturation mensuelle ou trimestrielle.

Application du tarif 1 pour les enfants inscrits par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles (CADA).

Public hors CAGB : majoration de 50 %

• **Accueil de loisirs sans repas = prix de l'heure x nombre d'heures**

	Avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,60	0,50	1,00
Tranche 2	0,70	0,60	1,10
Tranche 3	0,80	0,70	1,20
Tranche 4	0,90	0,80	1,30

\* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit pour exemple pour la Tranche 1 : 0,10.

• **Accueil de loisirs avec repas = prix de l'heure x nombre d'heures + prix du repas**

**PRIX ACCUEIL DE LOISIRS AVEC REPAS (par heure)**

	Avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,70	0,60	1,10
Tranche 2	0,80	0,70	1,20
Tranche 3	0,90	0,80	1,30
Tranche 4	1,00	0,90	1,40

\* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit pour exemple pour la Tranche 1 : 0,20.

**Prix du repas :**

	Avec Bons	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	1,60	2,00	2,50
Tranche 2	1,70	2,10	2,60
Tranche 3	1,80	2,20	2,70
Tranche 4	1,90	2,30	2,80

- **Séjours mini camp intégrés à l'Accueil de Loisirs (3 nuitées maxi) = base de 10 h et deux repas par jour.**

- **Déduction des aides CAF et MSA**

Les familles bénéficiant de bons d'«Aide aux Temps Libre» de la CAF se verront diminuer d'autant le montant du bon/heure du coût horaire (maximum pris en compte : 8 heures par jour) - idem pour la MSA.

En 2009, les bons sont, en fonction des quotients familiaux des organismes :

- CAF avec repas : 0,50 €/ heure      - MSA avec repas : de 4 € à 7 € / jour
- CAF sans repas : 0,50 €/ heure      - MSA sans repas : de 3 € à 6 € / jour

Leurs montants sont révisés à chaque 1<sup>er</sup> janvier par la CAF de Besançon et la MSA du Doubs.

Les tarifs calculés seront arrondis au ½ euro ou à l'euro le plus proche.

Tarifs applicables dès les vacances d'été 2009.

**d) - Accueil de Jeunes (14 - 17 ans)**

**- Accès aux Accueils de Jeunes :**

Carte de Vie quotidienne (gratuite) + carte «Accueil Jeunes» : 5 €  
pour une année pour accéder aux heures d'ouverture des accueils de jeunes.

**- Tarifs Sorties :** Tarifs identiques aux tarifs réduits à ceux appliqués aux sorties familiales et culturelles + carte «Accueil Jeunes».

**- Tarifs activités à la carte ½ journée :** tarifs identiques à ceux appliqués aux stages jeunes et adultes à la ½ journée + carte «Accueil Jeunes».

**- Tarifs autres activités spécifiques :** La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons CAF et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche) + carte «Accueil Jeunes».

Public hors CAGB : majoration de 50 %

Tarifs applicables dès les vacances d'été 2009.

**e) Séjours courts ou de vacances (mini camps - camps) hors accueil de loisirs et de jeunes :**

**Tarifs :** La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons «Aides aux Temps Libres» CAF et MSA et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %

**f) - Stages jeunes et adultes et activités ponctuelles**

STAGES JEUNES ET ADULTES à la ½ journée					
COUT DE REVIENT					
1 € à 500 €		De 500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
Tarif normal	Tarif réduit	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif normal	Tarif réduit
3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
Tout public hors CAGB : tarif majoré de 50 %					

Tarif Réduit = Moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes.  
Tarifs applicables dès les vacances d'été 2009.

**g) - Sorties familiales ou activités sportives, culturelles, de loisirs ou de découvertes ponctuelles**

SORTIES FAMILIALES ET CULTURELLES (ne dépassant pas la journée)						
	COUT DE REVIENT					
	De 1 € à 500 €		500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
Effectif familial, nombre de participants	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
1 personne	3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
2 personnes	5 €	2,50 €	10 €	5 €	15 €	7,50 €
3 personnes	7 €	3,50 €	14 €	7 €	21 €	10,50 €
4 personnes	9 €	4,50 €	18 €	9 €	27 €	13,50 €
5 personnes	11 €	5,50 €	22 €	11 €	33 €	16,50 €
6 personnes	13 €	6,50 €	26 €	13 €	39 €	19,50 €
par personne supplémentaire	+ 2 €	+ 1 €	+ 4 €	+ 2 €	+ 6 €	+ 3 €
<p>*Tarif Réduit = bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes. La situation de l'adulte accompagnant détermine le type de tarif. Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal. Public hors CAGB : majoration de 50 %. Ce tarif dégressif est strictement réservé aux familles d'un seul et même foyer fiscal. Il ne s'applique pas aux groupes.</p>						

Tarifs applicables dès les vacances d'été 2009.

**h) - Diffusion culturelle**

<b>Diffusion culturelle des structures municipales</b>		
<b>Prix par spectacle *</b>		
<b>Effectif familial, nombre de participants</b>	<b>Tarif normal</b>	<b>Tarif réduit</b>
1 personne	3 €	1,50 €
2 personnes	5 €	2,50 €
3 personnes	7 €	3,50 €
4 personnes	9 €	4,50 €
par personne supplémentaire	+ 2 €	+ 1 €
Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la Carte Avantage Jeunes. Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal. Public hors CAGB : majoration de 50 %. Ce tarif dégressif est strictement réservé aux familles d'un seul et même foyer fiscal. Il ne s'applique pas aux groupes.		

\* NB : certains spectacles peuvent être gratuits.

La situation de l'adulte accompagnant détermine le type de tarif (réduit ou normal).

**i) - Tarifs spécifiques**

- **Accompagnement à la scolarité : carte de Vie quotidienne**

- **Spectacles danses de fin d'année** : participation aux frais de costumes : 4 €

- **Buvette et snack** : vente à 1 € l'unité

- **Vente de produits, vente aux usagers** au prix de revient des réalisations des différents ateliers (photos, films...) arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche.

- **Randonnées** : 24 €/an avec accompagnateur diplômé - Public hors CAGB + 50 %

- **Animations plein air** : participation libre et gratuite, pas de carte de Vie quotidienne. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville, hors frais de personnel (arrondi au ½ € ou à l'euro le plus proche), public hors CAGB + 50 %.

- **Accueil parents/enfants pour les 4 structures** :

- carte de Vie quotidienne pour les parents et les enfants
  - participation aux animations ponctuelles sur la base des tarifs «stages ou sorties familiales» paragraphes f -g - h
  - public hors CAGB : majoration de 50 %
  - l'accueil des groupes (classes, accueils de loisirs, assistantes maternelles, hors projet commun ou visite découverte : forfait :15 €/an.
  - prêt de jeux : carte de Vie Quotidienne
1. Facturation des jeux, CD ROMS, CD musique comptine, livres, revues non rendus :
    1. petits jeux, revues, livres : 12 €
    2. grands jeux, CD ROMS, CD musique comptine, beaux livres : 20 €

**- Activités couture/bricolage :**

- **MQ Planoise et Grette/Butte séance avec fournitures** : carte de Vie quotidienne + 15 € de forfait hors fournitures - payable par trimestre

- **MQ Montrapon/Fontaine Ecu** : l'activité se déroule sans encadrement régulier. Une participation sur la base des tarifs «stages paragraphe f» peut être demandée si un intervenant est programmé.

**Public hors CAGB : majoration de 50 %**

**- Stages Solidar'été**

La Direction Régionale Jeunesse et Sports peut organiser des stages pour les enfants et les jeunes dans les CREPS de Prémanon et de Chalain.

Tarif : 15 € les 4 jours - 3 nuits compte tenu de la gratuité des prestations offertes par la DRDJS (encadrement assuré par les Maisons de Quartier).

Les tarifs sont applicables dès les vacances d'été 2009.

**j) Tarif photocopies / Impression**

\* 0,15 € la photocopie (tarif unitaire pour format A3 ou A4) tarif identique à 2008 et fax

\* 0,30 € la photocopie recto-verso

En aucun cas, les Maisons de quartier et l'Espace d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des évènements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions de tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime des Commissions n° 2 et 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposés.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.*